



Extrait du Registre des délibérations du **Conseil d'Administration**
Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE

N° d'ordre
25013

Séance du : 26 mars 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Pascale FERCHAUD Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 20 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS			
Emmanuelle MENARD	Pascale FERCHAUD	Alain ROBIN	Etienne GOBIN
Nicole RENAUD	Jean-Luc GARREAU	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
ABSENTS EXCUSÉS			
Véronique VILLEMONTAIX	Sandra CAILTON	Yannick CHARRIER	Stéphanie FILLON
Anne ROUX	Anita BRIFFE	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
POUVOIRS			
Madame Véronique VILLEMONTAIX donne pouvoir à Madame Emmanuelle MENARD.			
Madame Anne ROUX donne pouvoir à Madame Pascale FERCHAUD.			
Monsieur Yannick CHARRIER donne pouvoir à Monsieur Alain ROBIN.			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Nicole RENAUD.

FINANCES

Approbation du compte administratif 2024 CCAS

Le compte administratif doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Le document en annexe reprend l'ensemble des lignes budgétaires pour la section d'investissement et de fonctionnement au titre de l'exercice 2024.

Le montant de chaque section constatée au compte administratif est le suivant :

Recettes d'investissement : 76 076.86 €
Dépenses d'investissement : 55 804.07 €
Recettes de fonctionnement : 1 142 963.03 €
Dépenses de fonctionnement : 1 168 433,62 €
Excédent d'investissement à reporter : 74 889.36 €
Excédent de fonctionnement à reporter : 27 980.50 €

-STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20250326-DCA_2025_013-BF
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025

-STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

-STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives ;

END

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- D'ADOPTER le compte 2024 – budget principal du CCAS.

La Présidente informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

La Vice-Présidente,


Pascale FERCHAUD

La secrétaire de séance,


Nicole RENAUD

Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le : 18 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture
079-267900058-20250326-DCA_2025_013-BF
Date de télétransmission : 18/04/2025
Date de réception préfecture : 18/04/2025